



Madame La Directrice Académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT 61.

Les membres des représentants des personnels ont toujours combattu les suppressions massives de postes engagées entre 2008 et 2012, sous les années Sarkozy, qui ont fortement dégradées les conditions de travail dans les premier et second degré. La transformation à venir de la gestion des élèves à besoin particuliers en est un exemple criant.

Ces mesures néfastes pour tous, enseignants, élèves, notamment ceux les plus en difficulté, et parents nous ont amenés à constater des incidents psycho-sociaux sur les personnels.

Les services départementaux de l'Education Nationale, faisant référence aux statistiques nationales, constatent maintenant une augmentation des orientations d'élèves vers les SEGPA dans notre département. Comme s'il fallait que tous les départements soient identiques ! Nous pensons que ces analyses sont partielles.

Ainsi par exemple, les élèves n'ayant pu bénéficier d'aide RASED en primaire ne pourront être orientés en 6<sup>ème</sup> SEGPA dorénavant et ce afin de satisfaire à des statistiques que l'on fait parler selon son bon vouloir. D'autre part, si on utilise les statistiques nationales pour fermer les classes de 6<sup>ème</sup> SEGPA, alors prenons en compte les résultats aux différentes évaluations CE2 et 6<sup>èmes</sup> passées. En effet, les résultats du département de l'Orne étant inférieurs aux résultats nationaux, il est normal de retrouver un pourcentage plus important d'élèves en SEGPA dans ce même département.

Nous tenons à rappeler, dans cette instance de CHSCT, que les décisions d'orientation en cursus spécialisé relèvent de commissions habilitées dont la consultation garantit la légitimité et la pertinence des choix dans l'intérêt des élèves et dans le respect des personnels. Dans le souci d'efficacité du Service Public d'Education, nous exigeons le respect de ces procédures.

Les membres du CHSCT réitèrent leur attachement aux bonnes conditions de travail des personnels intervenant auprès des élèves en grande difficulté scolaire, afin de

garantir une scolarisation de qualité des élèves à besoins particuliers dans notre département. Nous demandons le temps d'une réflexion globale sur les impacts des projets de fermetures envisagées au sein des différents établissements qui peuvent avoir des conséquences dramatiques sur les conditions de travail des équipes éducatives d'établissements et les personnels concernés directement par ces mesures. Les impacts de ces projets de fermeture au sein des différents collèges auront des conséquences psychologiques dramatiques sur les équipes éducatives d'établissement. D'ailleurs, des collègues nous contactent déjà à ce sujet.

La brutalité des mesures concernant ces élèves à besoin particulier comme les autres annoncées (suppressions de postes augmentant les effectifs des classes, suppression des PMQC, fermetures occasionnant des déplacements de personnel ou encore des augmentations de postes partagés etc...) nous fait craindre de nouveaux risques psycho-sociaux.

Nous n'avons aucun doute Madame la Directrice Académique sur votre bienveillance à ce sujet et ne doutons pas non plus de la prise en compte des alertes des élus du personnel.

Les membres du CHSCT 61